



21 Grande rue  
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 22 JANVIER 2021 A 20 H 00

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Valérie Drugé, Bernard Merger, Agnès Allier, Marie-José Vergon Trivaudey, Samuel Vuillemin, Dominique Robert, Coralie Jacquot, Murielle Bazin, Célia Sousa, Yolande Merger, Mohammed Oubénaïssa

Procurations : Marine Martin-Jary à Mohammed Oubénaïssa

Absents : Jean-Luc Guillaume

Secrétaire de séance : Dominique Robert

Date de la convocation : 18/01/2021

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Suffrages exprimés : 13

## I/INFORMATIONS

- Modification du Conseil municipal :

Le Conseil municipal prend acte de la démission, pour des raisons de santé, en date du 24 décembre 2020 de M. Gérard Petit qui avait en charge la voirie et faisait partie de la commission d'appel d'offre en tant que membre titulaire.

Mme Coralie Jacquot reprend la délégation à la voirie.

Mme Marie-José Vergon Trivaudey qui était suppléante à la commission d'appel d'offre, devient titulaire.

M. Samuel Vuillemin est nommé suppléant à cette commission.

- AUDAB :

La présentation de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme de l'agglomération Bisontine), présentée par Mme Agnès Allier, est reportée au prochain conseil municipal.

- COVID 19 :

Informations sur la vaccination.

Sur le Grand Besançon, **3 centres** sont mobilisés pour les plus de 75 ans sur RDV préalable :

- le **CHU** (3 Boulevard Alexandre Fleming, 25000 Besançon, 03 63 42 10 13 – [RDV en ligne](#)),
- la **Polyclinique** (4 Rue Auguste Rodin, 25000 Besançon, 06 77 27 62 46 – [RDV en ligne](#)),
- le **gymnase Résal** (12 Rue Pierre Semard, 25000 Besançon, 03 63 42 10 13 – [RDV en ligne](#)).

Tout se trouve à Besançon pour le moment.

En outre, autour de Besançon, il existe à ce jour des centres dont la liste complète et actualisée peut être consultée sur le site [sante.fr](http://sante.fr).

Des solutions sont à l'étude pour les personnes de plus de 75 ans ne pouvant se déplacer. La Cnam prendra probablement en charge les frais de transport, mais ce n'est pas encore d'actualité, compte tenu de la pénurie de vaccins. Il n'est pas envisagé de former une équipe mobile de soignants en raison des contraintes de transport des vaccins.

- **CLECT :**

La Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées (CLECT) établit chaque année un rapport sur les coûts de fonctionnement et d'investissements transférés à Grand Besançon Métropole, par la commune de Besançon et les autres communes. Ce décompte s'effectue sur la base du coût définitif des services communs tel que ressortant du compte administratif.

Les modalités de calcul sont consignées dans les rapports du 26 septembre 2019 et du 16 décembre 2019.

Le conseil est invité à approuver les modalités et résultats des calculs.

Pour information le montant résultant de ces travaux et générant l'attribution de compensation (AC) à verser par notre commune à Grand Besançon Métropole au titre définitif de 2019 s'élève à 21 340,11 € en fonctionnement et 26 687,05 € en investissement.

Le montant prévisionnel pour 2020 sera de 21 227,93 € en fonctionnement et 26 799,23 € en investissement. La différence de montant, à transfert de charges identiques provient de l'échéance constante de l'emprunt voirie dont les intérêts diminuent et le remboursement en capital augmente. Ces montants permettent à GBM de prendre en charge, par exemple et entre autre, la réfection du pont du chemin des prés.

- **Commission de contrôle des listes électorales :**

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner le nouveau représentant du Conseil à la commission de contrôle des listes électorales.

M. Mohammed Oubenaïssa est nommé par le Conseil municipal.

Pour information Mme Ruedin a été désignée par la Préfecture pour cette commission de contrôle. Le représentant du tribunal n'a pas encore été désigné.

- **Formation des élus :**

Les élus ont droit à de la formation, prise en charge par la commune ou par le DIF. Une liste des formations sera proposée aux élus.

- **Descriptif sommaire du projet de rénovation du "Centre de Vie"**

Les principales modifications qui sont prévues :

L'emprise au sol du bâtiment reste inchangée, il n'y aura pas d'extension.

**A l'extérieur :**

Les façades qui pour certaines étaient en retrait, seront alignées redonnant ainsi de la surface utile à l'intérieur.

Un auvent sera créé pour l'accueil des parents devant l'entrée de l'école.

Un auvent sera créé devant l'entrée de la salle polyvalente.

Un préau sera créé dans la cour de l'école.

Une marquise sera installée tout le long de la façade sud/sud-ouest pour protéger des rayons du soleil.

Toutes les menuiseries extérieures seront remplacées.

Des panneaux photovoltaïques occuperont une grande partie du pan de toit exposé au soleil, suivant la solution retenue.

Le parking, le stationnement, l'arrêt des bus et les accès seront en concordance avec les aménagements de la voirie sur le secteur.

**A l'intérieur :**

Suite à l'alignement des façades, l'espace intérieur de l'école sera augmenté, salles de classe, mais aussi la salle de repos et les circulations.

La bibliothèque verra sa surface fortement augmentée, (elle occupera la place de l'ancienne halte-garderie).

Une salle de restauration et de lecture, reprendra en partie l'ancienne bibliothèque.

Les circulations seront fortement élargies, facilitant les déplacements entre les différents espaces.

La salle polyvalente conservera des dimensions quasi-équivalentes à celles d'aujourd'hui, de nouveaux rangements pour le matériel seront créés.

**Le chauffage :**

Une nouvelle chaudière sera installée, la solution retenue est le granulé bois. Le stockage des granulés sera enterré à la place de l'ancienne cuve de fioul.

**Les équipements :**

La remise aux normes passera par l'installation de matériaux performants en termes d'isolation, mais aussi de respect de l'environnement.

Accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), éclairage LED, ventilation ....

**Les accès aux locaux:**

Une réflexion sur la gestion des accès est actuellement menée avec les services du Grand Besançon Métropole pour intégrer le bâtiment et son environnement proche avec l'objectif d'apporter plus de sécurité, de confort et de simplicité aux utilisateurs.

**Projet de construction d'une nouvelle école à Noironte :**

Le conseil municipal d'Audeux partage le même intérêt que le conseil de Chaucenne pour ce projet d'école intercommunale et souhaite aller plus avant dans la définition du projet. Des élus se sont également proposés pour compléter le groupe de travail.

## II/DELIBERATIONS

### N° 2021/001

#### **AMORTISSEMENT AC 2020**

Monsieur le Maire expose aux conseillers la nécessité de délibérer sur la durée de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement 2020.

Il est proposé, tout comme l'an passé, d'amortir l'attribution de compensation sur 1 an afin de ne pas alourdir le budget communal sur plusieurs années. Il conviendra de neutraliser cet amortissement au moment du vote du budget 2021. Pour rappel, le montant de l'attribution de compensation 2020 d'investissement s'élève à 26 799,23 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'amortir sur une année le montant de l'attribution de compensation d'investissement 2020 rappelé ci-dessus.**

### N° 2021/002

#### **APPROBATION RAPPORT CLECT**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2020, en vue d'élire son Président et son Vice-Président (rapport n°1). Elle a également validé les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2020 (rapport n°2). Enfin, elle a évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence (rapport n°3).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2020 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021 d'autre part.

**Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 17 décembre 2020 joints en annexe,

**DELIBERE, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**Le Conseil municipal prend connaissance de l'élection de M. Gabriel BAULIEU à la présidence de la CLECT et de M. Anthony POULIN à la vice-présidence.**

**Le Conseil municipal *approuve* les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 17 décembre 2020.**

**Le Conseil municipal *approuve* les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2021, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence décrits dans le rapport n°3 de la CLECT du 17 décembre 2020.**

#### **N° 2021/003**

##### **DÉSIGNATION RÉFÉRENT VOIRIE**

Monsieur le Maire informe les élus de la démission de Monsieur Gérard PETIT de son poste de conseiller municipal.

Ce dernier avait été désigné par le Conseil comme le référent voirie auprès de Grand Besançon Métropole. Il convient de désigner un nouveau référent voirie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Mme Coralie Jacquot comme nouveau référent voirie auprès de Grand Besançon Métropole et autorise Monsieur le Maire à communiquer cette décision au service concerné.**

#### **N° 2021/004**

##### **DÉSIGNATION MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de procéder à la désignation du membre de la commission de contrôle des listes électorales parmi les conseillers.

La réglementation prévoit une désignation dans l'ordre du tableau du Conseil municipal.

Les élus, dans l'ordre du tableau (hors Maire et adjoints) sont invités à faire savoir s'ils sont volontaires pour cette fonction.

Suite à plusieurs refus, Monsieur Mohammed OUBENAÏSSA se déclare volontaire.

**Monsieur Mohammed OUBENAÏSSA est désigné membre de la commission de contrôle des listes électorales de Chauenne.**

**Monsieur le Maire communiquera cette décision à Monsieur le Préfet du Doubs.**

**N° 2021/005**

**DÉSIGNATION MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres suite à la démission de Monsieur Gérard PETIT.

Pour rappel, la commission est composée des élus suivants :

- Titulaires : Mme Drugé, M. Vougnon, M. Guillaume.
- Suppléants : Mme Vergon-Trivaudey, M. Merger, M. Oubenaïssa, M. Robert

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recomposer la Commission d'Appel d'Offres comme suit :**

- **Titulaires : Mme Drugé, M. Vougnon, M. Guillaume, Mme Vergon-Trivaudey.**
- **Suppléants : M. Merger, M. Oubenaïssa, M. Robert, M. Vuillemin**

**N° 2021/006**

**DOSSIER DE RÉNOVATION DU CENTRE DE VIE**

Monsieur le Maire informe les élus de l'avancée du dossier de la rénovation du Centre de Vie. Le cabinet Blondeau nous a fait parvenir un plan de financement ainsi que l'Avant-Projet Définitif (APD) ; ces documents sont présentés aux élus.

Il convient de délibérer sur cet APD, sur le plan de financement, et sur les différentes demandes de subventions à opérer.

Le montant prévisionnel de l'opération est le suivant :

Honoraires Architecte	49 440,00 €
Autres frais (Sps, Pc, contrôles...)	30 000,00 €
Projet Hors Photovoltaïque	640 074,00 €
Photovoltaïque	80 690,00 €
<b>Total H.T</b>	<b>800 204,00 €</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Partenaires</b>	<b>Aide demandée</b>
DETR (Etat)	210 000,00 €
Grand Besançon Métropole (Photovoltaïque)	22 758,00 €
Syded (Photovoltaïque)	20 172,00 €
Région	150 000,00 €
Département	50 000,00 €
Grand Besançon Métropole - Fonds isolation	25 000,00 €
Syded (Chaufferie, isolation)	45 000,00 €
CAF	10 000,00 €
Emprunt	120 000,00 €
Fonds propres	147 274,00 €
<b>Total H.T</b>	<b>800 204,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le projet de rénovation du Centre de Vie conformément à l'ADP présenté par Monsieur le Maire.
- Valide le montant prévisionnel de l'opération de 800 204,00 € H.T.
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les demandes de subventions auprès des différents financeurs potentiels.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Bernard VOUGNON



